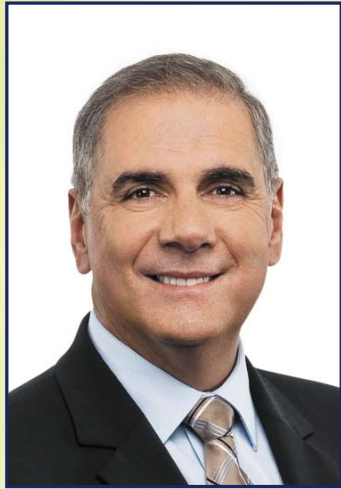


Regards

Volume 37, numéro 10 — Décembre 2010

sur Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Meilleurs vœux

Les membres du conseil d'arrondissement vous souhaitent de très joyeuses fêtes de fin d'année et leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2011.

Puisse cet intermède permettre à chaque Angevine et à chaque Angevin de se ressourcer en famille et entre amis et de profiter de moments chaleureux.

Bonne année 2011!



Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Congés des fêtes

- Fermeture des bureaux administratifs de l'arrondissement du vendredi 24 décembre au mardi 4 janvier inclusivement.
- Fermeture des bibliothèques les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

Collectes du temps des fêtes

À noter que les bacs de recyclage, les poubelles et les arbres de Noël naturels doivent être déposés sur les terrains privés en bordure de trottoir après 20h la veille de la collecte ou avant 7h le jour même.

Matières recyclables

Cette collecte aura lieu comme d'habitude les jeudis 23 et 30 décembre.

Nous vous rappelons qu'il n'est plus nécessaire de faire le tri des matières dans le bac. La collecte des matières recyclables s'effectue maintenant en mode pêle-mêle.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères seront ramassées les vendredis 24 et 31 décembre.

Arbres de Noël naturels

Les mercredis 5 et 12 janvier, la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc. recueillera les sapins naturels. Ces derniers devront être dépouillés de leurs ornements et exempts de tout emballage, attache, sac en plastique, filet de nylon, corde, etc.

Les sapins récupérés seront transformés en copeaux qui serviront à la fabrication de divers matériaux ou à la production d'électricité. Ces deux collectes auront lieu même si des opérations de déneigement sont en cours.

Concours de décorations de Noël 2010

Le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou convie tous les citoyens à participer au concours de décorations de Noël 2010. Ce concours ne nécessite aucune inscription, mais sous-entend que l'extérieur de votre résidence est décoré et que les décorations sont allumées, après 18h, du 5 au 20 décembre. Au cours de cette période, un photographe prendra des photos des adresses sélectionnées par le comité.

Bonne chance à tous les participants.

HORAIRE DE LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

Veillez prendre note que la mairie d'arrondissement est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement auront lieu les **mardis 11 janvier** et **1^{er} février 2011, à 19 h**. Elles se tiendront comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Licence de chien 2011

Le propriétaire ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année, acquérir une licence pour la garde de chacun de ses chiens. La nouvelle licence peut être obtenue au coût de 15 \$ (par chien), la première année.



Elle doit être renouvelée les années suivantes au coût de 25 \$. Veuillez noter qu'elle est gratuite pour toute personne âgée de 65 ans et plus (sur présentation d'une pièce justificative) propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, ainsi que pour les chiens-guides.

Les licences 2011 seront disponibles à compter du 5 janvier au bureau Accès Anjou, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Rappel aux propriétaires de chiens d'une race prohibée

Seuls les propriétaires d'un chien de races prohibées – Bull-Terrier, Staffordshire Bull-Terrier, American Pit Bull Terrier, American Staffordshire Terrier ou Rottweiler ou tout chien issu d'un croisement de l'une de ces races – qui ont obtenu une licence 2010 pourront en obtenir une en 2011 pour leur chien. Aucune nouvelle licence n'est émise depuis janvier 2010 pour ces races de chiens.

Un guide pratique pour lutter contre les punaises de lit

Comme la plupart des grands centres urbains, la Ville de Montréal est aux prises avec un nombre croissant d'infestations de punaises de lit. Afin de contrer leur propagation, l'arrondissement met gratuitement à la disposition des propriétaires, des exploitants et des gestionnaires d'immeubles un guide pratique intitulé **Les punaises de lit, mieux les connaître pour mieux les combattre**. Ce guide vous renseigne sur les meilleurs moyens de lutter contre les infestations ainsi que sur les méthodes pour les prévenir.



Ce document est disponible à la mairie de l'arrondissement, dans les bureaux Accès Montréal, dans les CSSS et sur les sites Internet habitermontreal.qc.ca et santepub-mtl.qc.ca.



Changement à la collecte des objets encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition

À la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 novembre dernier, le contrat d'enlèvement des matières résiduelles sur le territoire d'Anjou a été octroyé à la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc., pour les années 2011, 2012 et 2013. Ce nouveau contrat entraîne des modalités différentes concernant les objets encombrants et les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

Ainsi, à compter du 6 janvier 2011, les **objets encombrants** et les **petites quantités de résidus de CRD pourront être déposés sur le terrain en bordure de trottoir uniquement le premier jeudi de chaque mois**, après 20h la veille de la collecte ou avant 7h le jour même. Rappelons que les Angevins ont aussi la possibilité de les apporter eux-mêmes à l'Écocentre de Rivière-des-Prairies, au 11400, rue Léopold-Christin.

Par contre, mentionnons qu'en raison de la présence de chlorofluorocarbures ou CFC (gaz) dans leurs composantes, les appareils de réfrigération ou de climatisation ne seront pas ramassés avec les objets encombrants. Les citoyens doivent communiquer avec le Bureau Accès Anjou pour s'en départir, en composant le 311.

On entend par :

- **objets encombrants**, les vieux meubles, les appareils ménagers (mais non les appareils de réfrigération et de climatisation), les téléviseurs, les matelas et autres rebuts ménagers de même nature;
- **résidus de construction, de rénovation et de démolition, les petites quantités** de bois et de gypse, de métaux ferreux et non ferreux, de bardeaux d'asphalte, d'agrégats constitués de brique, de mortier, de résidus d'asphalte et de béton, d'emballages de plastique, de papier et de carton, de matériaux de revêtements, de textile, de verre et de plastique.

Implantation de la limite de vitesse à 40 km/h le 3 janvier 2011

Le nouveau règlement relatif à la circulation dans l'arrondissement d'Anjou entre en vigueur le 3 janvier 2011. Ainsi, de nouvelles limites de vitesse s'appliqueront dans l'arrondissement dès le mois prochain :

- la limite de **30 km/h** continuera de s'appliquer à proximité des écoles et des parcs;
- la limite de **40 km/h** sera en vigueur dans la plupart des secteurs résidentiels;
- la vitesse sera limitée à 50 km/h dans la plupart des autres artères, ainsi que dans les zones industrielles;
- enfin, sur les boulevards Henri-Bourassa en direction est, Métropolitain en direction ouest, entre Bourget et Ray-Lawson, et en direction est, de l'avenue Jean-Desprez aux limites de l'arrondissement, les automobilistes pourront rouler à 60 km/h.

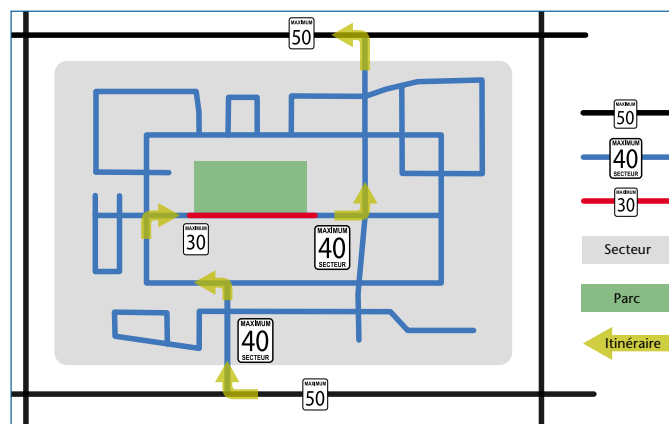
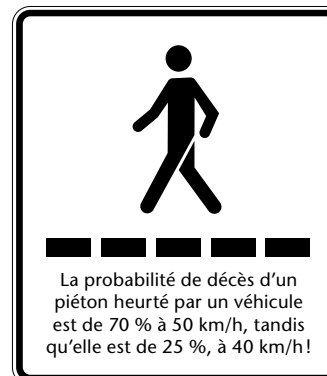
N'oubliez pas que les conducteurs doivent en tout temps respecter la signalisation et les limites de vitesse en vigueur.



Le maire d'Anjou, M. Luis Miranda se félicite de l'implantation de cette nouvelle réglementation. « Ces nouvelles limites de vitesse viendront appuyer les efforts déployés par notre arrondissement en matière de sécurité publique. Comme les autres mesures résultant du Plan de transport de Montréal (sécurisation des intersections, feux à décompte numérique et campagnes de sécurité routière), elles vont permettre de réduire les risques d'accident et la gravité des blessures sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal. Elles contribueront donc à améliorer la sécurité des citoyens, notamment des piétons. Aussi, j'invite tous les automobilistes à les respecter », de souligner le premier magistrat de l'arrondissement.

Renseignements sur les limites de vitesse : **311** ou www.ville.montreal.qc.ca/maximum40.

Saviez-vous que ?



Le concept de secteur

Pour l'implantation des 40 km/h, le concept de **secteur** a été retenu afin d'installer un moins grand nombre de panneaux de signalisation. À l'entrée d'un secteur composé de rues résidentielles, le conducteur voit un panneau « MAXIMUM 40 – SECTEUR » et doit respecter cette limite de vitesse tant qu'il n'a pas vu de panneau indiquant une autre limite de vitesse.

Déneigement

Qui, où, quand et comment ?



Les coûts de déneigement qui affectent l'ensemble des arrondissements nous incitent à demander à tous nos citoyens leur aide précieuse afin d'économiser temps et argent durant les opérations de déneigement. Lors d'une faible chute de neige, un citoyen déposant dans la rue la neige fraîchement tombée sur sa propriété ne fait pas preuve de civisme, car ce simple geste répété des milliers de fois oblige l'arrondissement à ramasser cette quantité déplacée. Or, une opération complète de déneigement à Anjou, incluant le déblaiement et l'enlèvement de la neige, coûte en moyenne 400 000 \$.

Imaginez l'économie réalisée si, lors d'une faible accumulation, tous choisissaient plutôt de déposer cette neige sur leur terrain ! Au bout du compte : tout le monde y gagnerait, le citoyen comme l'arrondissement. C'est pourquoi nous vous rappelons quelques conseils et consignes élémentaires sur le déneigement des trottoirs et des rues.

Pourquoi déneiger adéquatement ?

Une rue ainsi que des trottoirs dégagés laissent la voie libre :

- aux véhicules d'urgence;
- aux piétons, particulièrement à nos aînés, qui peuvent ainsi marcher sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée;
- aux automobilistes qui peuvent circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues !

Peut-on pousser la neige ou la glace sur la voie publique ?

Seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès au garage ont cette autorisation, à certaines conditions : **après une chute de neige importante et avant les opérations de déneigement.**

À noter qu'il est **interdit** à tous les résidents, sous peine d'amende, de pousser de la neige ou de la glace sur la voie publique **après** les opérations de déneigement.

La neige ou la glace amoncelée, déposée ou poussée dans la rue ou la place publique doit provenir exclusivement du stationnement ou de l'allée y menant ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment.

Respectons nos voisins !



Nous vous incitons à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine. En effet, certains envoient « par mégarde » sur la propriété de leurs voisins ou de l'autre côté de la rue la neige accumulée sur leur propriété. Si vous utilisez une souffleuse à neige, réglez-la pour qu'elle rejette la neige au bon endroit plutôt que chez le voisin. Quand il neige sur votre terrain, les voisins reçoivent eux aussi leur part de flocons à ramasser. Alors, pourquoi en rajouter ?

Pensez à ne pas ensevelir sous la neige les véhicules stationnés au bord du trottoir. Un tel esprit civique vous vaudra la sympathie de votre entourage.

Où garer son véhicule ?

De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous sollicitons la coopération de ceux qui jouissent d'une entrée privée ou d'un garage afin qu'ils y garent leur véhicule en tout temps.

De surcroît, nous demandons aux automobilistes de se garer de manière à ce que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. N'oubliez pas non plus de laisser une distance raisonnable entre votre véhicule et le trottoir. Vous facilitez ainsi le passage des chenillettes déneigeuses.

En suivant ces conseils de base, vous aiderez non seulement votre arrondissement à limiter ses dépenses relatives au déneigement, mais également à faire d'Anjou un endroit beaucoup plus sécuritaire et agréable pour chacun d'entre nous.



Votre déneigeur a-t-il son permis ?

Les entrepreneurs qui déneigent les entrées de stationnement doivent obtenir un permis de l'arrondissement. Dès lors, tout propriétaire doit s'assurer que son entrepreneur détient un tel permis pour l'année courante. L'entrepreneur doit poser au moins un poteau indiquant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule moteur et de 25 \$ pour tout véhicule additionnel enregistré au même nom. Ce montant est valable pour tous les contrats obtenus sur le territoire angevin. Le permis est valide du 1^{er} novembre au 31 octobre et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : **514 493-8000.**

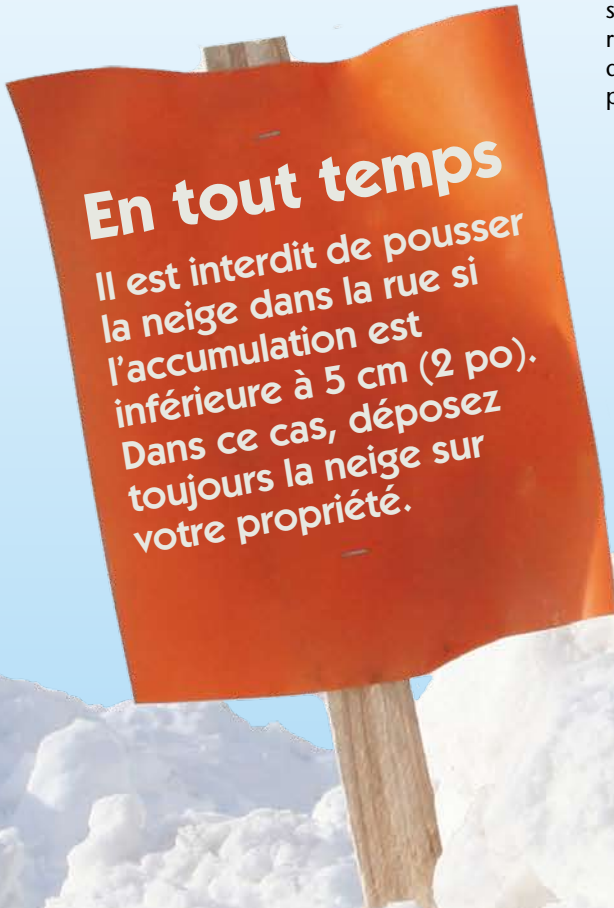
Déneiger son balcon : une précaution élémentaire en hiver

L'arrondissement vous présente ici quelques consignes à mettre en pratique tout au long de la saison hivernale.

- Les balcons devraient être déneigés rapidement après une chute de neige, particulièrement si ces derniers servent d'issue de secours en cas d'incendie, par exemple.
- Toutes les portes de sortie du bâtiment et autres voies d'évacuation qui se rendent jusqu'à la rue doivent être déneigées et utilisables de manière sécuritaire. C'est le propriétaire de logements multiples qui est tenu d'effectuer ou de faire effectuer ce travail.

N'attendez pas que la neige durcisse ou qu'elle soit recouverte de pluie verglaçante, cela pourrait rendre l'opération de déneigement très difficile et nuire à la sécurité des personnes habitant le bâtiment. De plus, en cas d'urgence, des issues et des allées bloquées ralentissent l'évacuation rapide des occupants.

Renseignements : communiquer avec le Service de sécurité incendie de Montréal au **514 280-6884.**



En tout temps
Il est interdit de pousser la neige dans la rue si l'accumulation est inférieure à 5 cm (2 po). Dans ce cas, déposez toujours la neige sur votre propriété.



BIBLIOTHÈQUE
Jean-Corbeil

Bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Concord
Bibliothèque du Haut-Anjou, 7070, rue Jarry Est



Activité Jeunesse

Les Cristaux de neige à cinq pointes (le sauvetage du petit renne)

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil
Vendredi 11 février, à 19h
Pour les 2 à 8 ans

Rose-Lise, la fée des saisons (Lise Chrétien) raconte... Les lutins-ouvriers fabriquent les cristaux de neige. Le lutin-taquin crée un nouveau modèle qui a une propriété surprenante... Lancelot et Olaf, deux chiens amis organiseront un sauvetage!

Ce conte d'hiver se prête bien à un party pyjama en compagnie des *doudous*!

Laissez-passer disponibles au comptoir du prêt 30 minutes avant le spectacle. Places limitées!

Contact, le plaisir des livres

Bibliothèque Jean-Corbeil
Mardi 18 janvier 2011, à 10h
Pour les jeunes de 0-5 ans et leurs parents



Contact s'adresse aux parents et aux enfants de 0 à 5 ans et cherche à promouvoir l'intérêt de la lecture chez les tout-petits et leurs familles. Venez écouter avec eux de belles histoires racontées par une animatrice professionnelle.

Inscription dès le 28 décembre 2010.
Places limitées!

Atelier de bande dessinée

Bibliothèque Jean-Corbeil
Les samedis 5, 12, 19, 26 février 2011, de 13h30 à 15h
Pour les jeunes de 8 ans et plus



Cet atelier qui comporte quatre séances permet aux jeunes de travailler avec la bédéciste Stéphanie Leduc sur la création d'une vraie bande dessinée. Durant quatre semaines, les participants pourront écrire un scénario, apprendre quelques éléments de base du dessin et produire une bande dessinée bien à eux!

Inscription dès le 3 janvier 2011.
Places limitées!

Heure du conte Jean-Corbeil

Bibliothèque Jean-Corbeil
Tous les samedis du 19 février au 9 avril 2011, de 10h à 11h ou de 11h à 12h
Enfants de 3 à 5 ans et leurs parents

L'heure du conte est une activité privilégiée pour initier les enfants de cet âge et leurs parents aux plaisirs de la lecture. Chaque animation se termine par un bricolage relié aux histoires lues. L'activité comprend huit rencontres.

Inscription dès le 17 janvier 2011. Places limitées!

Café-rencontre des lundis

Matinée de discussion littéraire
Bibliothèque Jean-Corbeil
Lundi 21 février 2011, de 10h à 12h



Venez partagez vos livres préférés de la saison avec d'autres amateurs de littérature d'ici et d'ailleurs. Un bibliothécaire animera la matinée en proposant diverses suggestions de lecture, tout en favorisant les discussions et les échanges autour d'un café et de croissants.

Inscription dès le 1^{er} février.

Renseignements: 514 493-8260



L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou vous invitent à trois concerts, à l'église Jean XXIII, située au 7101, avenue de l'Alsace.



Desjardins
Caisse populaire d'Anjou

Comment joindre l'arrondissement d'Anjou?

Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30

Accueil, information et orientation: **514 493-8000**

Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication: Aline Boulé
Réalisation et conception graphique: Octane Stratégies
Impression: Trahan Dugas Imprimeur (TDI)
Tirage: 22 700 exemplaires
Distribution: Société canadienne des postes (Médiaposte)
Site Web: ville.montreal.qc.ca/anjou
Dépôt légal: 2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2010 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Jeudi 27 janvier 2011, à 20h. Coût: 10\$ Trio Expresso: Parfum du Brésil

Parfum du Brésil est un coup de foudre pour ces Brésiliens étonnants et envoûtants que sont Gismonti, Jobim, Pascoal, Machado et combien d'autres. Le Trio Expresso vous les présente à sa façon, dans des arrangements uniques et des improvisations pour le moins originales, avec en plus quelques compositions.

Ce trio peu banal, composé d'un bayaniste russe, d'un flûtiste et d'un percussionniste québécois, vous fera voyager d'Est en Ouest et du Nord au Sud.

Une performance à vous faire perdre le Nord... et votre latin!



Jeudi 24 février, à 20h. Coût: 10\$ Accordéoniste!

Alexander Sevastian et son accordéon entraînent l'auditoire dans une extraordinaire aventure musicale. Des œuvres envoûtantes dans des arrangements impeccables, interprétées avec une bonne dose d'humour par un accordéoniste entièrement dévoué à son art. C'est ce que vous propose Alexander Sevastian! Il établit avec son public un rapport chaleureux et une chimie telle que chacun sort comblé de ses concerts, conscient d'avoir partagé une expérience inoubliable avec un grand virtuose.

Concert hors série

**Jeudi 5 mai 2011. Coût: 20\$
Donner pour donner!**

Accompagnés de leurs musiciens et mis en scène par Dominick Trudeau, Marie-Eve Janvier et Jean-François Breaux chantent, en duo, les plus grands succès du monde musical. Que ce soit avec «I got you babe» de Sonny and Cher, «Je t'appartiens» de Gilbert Bécaud ou encore «Donner pour donner» de France Gall et Elton John, le couple revisite les chansons marquantes qui l'ont touché et inspiré en nous faisant passer du rire aux larmes.

Les billets pour le concert hors série seront en vente dès le 10 janvier 2011.



La logistique de ces soirées est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte. Les billets sont en vente à l'unité, dans l'une des deux bibliothèques, aux heures d'ouverture habituelles. Le soir du spectacle, les portes de l'église Jean XXIII ouvriront dès **19h15**. Si ces concerts ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée. Pour tous renseignements: **514 493-8200** (jour) ou au **514 493-8266** à la billetterie (jour, soir et fin de semaine).